



Appel à contribution

La "procéduralisation" du droit du marché intérieur

Matières :

Droit de l'Union européenne
Etudes européennes

Titre :

« La "procéduralisation" du droit du marché intérieur »

Lieu organisation :

Université Le Havre Normandie

Date :

18 et 19 octobre 2018

Comité scientifique :

S. Adalid, Professeur de Droit public, Université Le Havre Normandie
P. Barban, Professeur de Droit privé, Université Le Havre Normandie
F. Michéa, Maître de conférences en Droit public, Université Rennes I
S. de la Rosa, Professeur de Droit public, Université Paris-Est Créteil

Présentation du colloque :

Le marché intérieur n'est toujours pas achevé. Pourtant, depuis les années quatre-vingt, on ne compte plus les communications et livres de différentes couleurs de la Commission promettant son achèvement. En réalité, le marché intérieur souffre d'une « malformation congénitale » : le caractère incomplet de l'ordre juridique de l'Union. Malgré toutes les tentatives de la Cour de justice et du législateur, les entraves resurgissent en permanence au stade de la mise en œuvre nationale du droit de l'Union. La persistance de nombreuses entraves substantielles, mais surtout administratives, pousse la Commission et le législateur de l'Union à doubler l'activité normative classique d'harmonisation d'un volet procédural.

Il s'agit alors d'encadrer l'action normative et administrative des Etats membres. Ce mouvement passe par la création de procédures harmonisées, au niveau national comme au niveau européen. Il se prolonge par la création d'organes nationaux dédiés à l'exécution du droit du marché intérieur, les guichets uniques par exemple. Il passe aussi par la coordination

de l'exécution normative et administrative et par la mise en réseau des administrations nationales. En réduisant les obstacles non-législatifs aux échanges par la « procéduralisation », l'Union tente une nouvelle fois d'achever le marché intérieur.

Le colloque se propose d'étudier ce processus, à la fois ses origines et ses manifestations. Il s'agit alors de montrer les ressorts de ce mouvement du « procéduralisation », mais aussi d'en questionner l'efficacité et les conséquences. Ce colloque s'inscrit dans un projet plus vaste, en partenariat avec Frédérique Michéa, visant à étudier la procéduralisation du droit de l'Union européenne dans sa globalité. Il s'articule avec d'autres réflexions qui se dérouleront à l'Université de Rennes I, dans le cadre d'une journée d'études consacrée à « la procéduralisation des politiques de l'Union européenne ».

Axes envisagés :

Le colloque s'articulera autour de deux axes :

- Le premier concerne les origines du mouvement de procéduralisation. Plusieurs aspects peuvent être évoqués : les motifs de la transition d'une harmonisation substantielle vers une harmonisation procédurale, les sources d'inspiration de ce mouvement, les aspects théoriques justifiant cette évolution, etc.
- Le second porte sur les manifestations de cette procéduralisation, et notamment dans les différents secteurs du droit du marché intérieur : des services financiers, au droit de la consommation, en passant par la directive « services », l'ensemble des domaines du droit du marché intérieur est concerné. Les contributions portant sur différents exemples de cette procéduralisation seront alors les bienvenues, afin de démontrer la richesse de ce mouvement. De même, les secteurs qui résistent à ce mouvement, s'il y en a, méritent une attention particulière.

Calendrier :

Les propositions de contribution de 30 lignes maximum (Times New Roman, 12) devront être adressées à l'adresse : lexfeim@univ-lehavre.fr avant le **30 juin 2018**. Après évaluation, leurs auteurs seront informés le **15 juillet 2018** s'ils sont retenus.